



## ARRÊTÉ DU MAIRE N°2019.00543

### RÈGLEMENT DES MARCHÉS COMMUNAUX

**Le Maire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2212-1 et 2 et L. 2224-18 ;

**VU** le Règlement Sanitaire Départemental;

**VU** la délibération n°2013/10/5049 du Conseil municipal du 4 octobre 2013 déléguant l'exploitation des marchés couverts,

**VU** l'avis favorable unanime de la Commission des marchés communaux en date du 21 octobre 2019;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'instaurer un règlement des marchés communaux de la Ville de Bussy Saint-Georges,

#### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Les marchés communaux sont régis par les dispositions du règlement tel qu'annexé au présent arrêté.

**Article 2** : Le présent arrêté met en application le règlement des marchés communaux de la Commune de Bussy Saint-Georges ci-annexé.

Le présent acte abroge toutes les dispositions antérieures applicables aux marchés communaux.

**Article 3** : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à compter de leur caractère exécutoire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, en ses articles L. 2131-1, L. 2131-2 et L. 2131-3.

**Article 4** : Le Responsable de la Police municipale, le Délégué ainsi que les Agents communaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du règlement des marchés communaux fixé par le présent arrêté.

Fait à Bussy Saint-Georges,

Le 4 novembre 2019.

**Le Maire,**

**Yann DUBOSC**



Juridique

Transmis à la  
Sous-préfecture de  
Torcy le :

Notifié le :

Publié le :

Le Maire,  
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217700582-20191031-A20190054310-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2019

Affichage : 07/11/2019